
Rapport Annuel 2023/2024 sur les synergies entre la Commune et le CPAS.
Conformément à l’art 26 bis de la L.O C.P.A.S du 08.07.1976
et de l’ A.G.W 28 mars 2019.

Préambule,

Depuis de nombreuses années, nos deux administrations ont LA volonté commune de gérer ou réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble et ce, conformément aux prescrits des articles L1512-1/1 du CDLD et 26 bis §5 de la Loi Organique sur les CPAS.

C’est ainsi qu’au fil du temps des services et/ou prestations dites de « support » ont été mis en place entre les deux administrations.

Les services support regroupent l’ensemble des prestations internes qui contribuent indirectement à la mission première de l’administration publique et qui sont nécessaires à la réalisation des missions et des objectifs. Ils sont principalement constitués des services achats, marchés publics, ressources humaines, SIPP, maintenances, service juridique et informatique.

Ceux-ci seront passés en revue dans le volet 1 du présent rapport.

L’objectif principal est de pouvoir opérer des économies d’échelle, accroître l’efficacité organisationnelle et viser l’efficience du service public à Yvoir, tout en respectant les missions et l’autonomie de chacune des entités.

Les nouveaux concepts de management public issus des décrets du 18 avril 2013 réformant le statut des grades légaux et les décrets du 17 juillet 2018 instituant le P.S.T amènent aujourd’hui une autre dimension à ces synergies existantes, à savoir, l’introduction de la notion de performance dans la gestion locale et l’optimisation des services rendus aux citoyens.

Nos deux administrations sont désormais amenées à construire une culture de partenariat encore plus pointue que par le passé. Par l’unification ou la mutualisation des expertises de chacune des administrations, il sera désormais envisageable d’apporter les réponses à des problèmes complexes qu’un seul acteur ne pourrait résoudre seul ou, à tout le moins, en mobilisant moins de ressources.

Dialogue, stratégie et confiance sont les maîtres mots de ce partenariat !

Volet 1 - Synergies existantes – de ... à 2023 (... et 2024)

Les Services Support,

1. Service des Ressources Humaines – **créé depuis août 2015.**

Processus de recrutement commun, Logiciels RH communs, Plan de formations, Partage d'outils organisationnels (SCILLUS), Mise à disposition de personnel (exemple : technicienne de surface), Mise en place de formations communes (ex : accueil, bureautique, ...), Harmonisation des statuts administratifs et pécuniaires communs aux deux administrations, Mise en place d'un 2^e pilier de pension dans les 2 institutions, Participation au programme CO3 du CRF , Convention de cession de points APE du CPAS vers la commune, Partage des réserves de recrutement entre les deux entités pour des remplacements ponctuels, Achat chèques-repas et convention Sodexo centralisés pour les deux entités, Collaboration annuelle pour le projet « Eté solidaire », centralisation pour les deux entités, Activités extra-professionnelles pour les deux administrations, etc ...

2. Service des marchés (service achats) – **en place depuis 2014.**

Réalisation de marchés publics conjoints tels que papier, combustible, téléphonie, assurances, matériel bureautique, matériel informatique, produits d'entretien, prestations juridiques, photocopieurs, entretien tapis et paillason, stock, fonds de pensions, réalisation d'étude travaux, etc ...

3. Service technique et ateliers – **en place depuis toujours.**

Réalisation d'études, entretien des bâtiments et des véhicules, travaux d'aménagement, mise en conformité des bâtiments, audit énergétique commun, etc ...

4. Service Juridique – **par décision du Conseil Communal le 05/07/2016.**

Mise à disposition du juriste dans le cadre du service de médiation de dettes du CPAS. Le juriste a suivi la formation « agrément SMD », le coût des formations « continuées » est supporté par le CPAS

5. Service Informatique - **depuis les travaux réalisés dans le bâtiment Maire en 2002**

Partage d'une même infrastructure (liaison entre les deux entités par une fibre optique), un seul abonnement Proximus, un seul Wi-Fi, logiciels et serveurs communs, contrat de service commun, même centrale téléphonique, système de back up commun, consultance IMIO, etc ...

6. Service pour la prévention et la protection du travail – **depuis 1995**

Service interne commun de prévention et de protection du travail et donc également un conseiller en prévention commun. Dans le cadre du bien-être au travail, des formations seront probablement proposées par la conseillère en prévention en collaboration avec le service de médecine du travail (S.P.M.T).

7. Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal – depuis 2011

La Commune d'Yvoir a adopté son PGUIC et du PIPS en 2011.

Le personnel du CPAS est impliqué dans ce plan.

8. Patrimoine, bâtiments – processus en cours depuis 1996 date du 1^{er} bail emphytéotique

Mise à disposition par la commune de bâtiments et logements pour permettre au CPAS d'exercer ses missions d'action sociale. C'est ainsi notamment que le bâtiment « Maire » est occupé par le CPAS depuis début des années 1980, avec de gros travaux de rénovation pris en charge par la commune en 2000. Nouvellement, grosse remise à jour du patrimoine cédé au CPAS – une notaire est en charge de la réalisation des actes

9. Politique sociale – personnes âgées et handicapées – début des années 1980

Afin de ne pas créer de double emploi et de garantir l'efficacité de l'action, la politique sociale d'aide aux personnes âgées est concentrée au sein du CPAS.

Cette politique passe principalement par,

- la fourniture de repas chauds à domicile 6 jours par semaine.
- Signature d'une convention avec les services d'aides familiales (ADMR, SPAF et CSD) avec pour objectif l'aide aux familles en vue du maintien à domicile et garde malade.

En 2019,

Nombre d'heures prestées par les aides ménagères et garde malades sur l'entité => 20.514, 50 heures ; coût annuel 2019 pour le CPAS = 21.000 €

Nombre de repas servis par le CPAS aux familles de l'entité => 16.517 repas

10. Petite enfance – depuis 2006

La collaboration avec I.M.A.J.E pour la création et l'organisation de 2 M.C.A.E sur le territoire de la Commune a été déléguée aux services du CPAS. (Durnal 2004 et Godinne 2016)

La Commune met à disposition de l'asbl I.M.A.J.E les bâtiments hébergeant les 2 MCAE tandis que le C.P.A.S gère l'infrastructure et assume la quote-part réclamée par I.M.A.J.E dans le cadre de la participation des enfants de l'entité dans une structure I.M.A.J.E. Coût annuel 2022 = 38.000 €

A noter que le CPAS a également assumé l'entièreté des travaux réalisés à la crèche de Godinne en 2016 => coût : 125.000 €

Une convention est également signée par le CPAS dans le cadre d'une aide allouée aux gardiennes encadrées sur l'entité d'Yvoir (les Arsouilles de Ciney).

Coût 2022 => 2 612, 52 €

Le projet d'une nouvelle infrastructure à Durnal va enfin aboutir en 2024 – l'auteur d e projet a été désigné (NOVé de Beauraing) ... le premier coup de pelle devrait avoir lieu au printemps 2024...

11. Mobilité – depuis 2008

Le CPAS a mis en place un système de **taxi social** du transport individuel, service qui fonctionne uniquement avec le concours de bénévoles.

Les demandes transitent par le C.P.A.S. qui est le seul habilité à recevoir la demande et à juger de sa recevabilité, à la transmettre au bénévole, à facturer les frais de déplacement à l'utilisateur.

L'intervention kilométrique est de 0, 30 €. Elle est prise en charge par le C.P.A.S. dans certains cas, récupérable auprès des bénéficiaires dans la plupart du temps.
Le CPAS collabore avec « Handicap et mobilité » pour le transport individuel de personnes à mobilité réduite.

12. Service de réinsertion socio-professionnelle – depuis 2002 (Loi DIS)

Depuis 2017, le service de réinsertion socio-professionnelle a pris un essor considérable au sein de la communauté d'Yvoir.

Ce service collabore activement avec l'ALE, le FOREM, l'EPN, la Bibliothèque de Godinne, la Maison des Jeunes,

Le service d'insertion socio-professionnelle est ouvert à toute personne demandeuse d'un processus de (ré) insertion sociale et/ou professionnelle.

Toutefois, une priorité est donnée aux bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et plus particulièrement aux personnes avec lesquelles il y a obligation légale de conclure un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) dans les 3 mois qui suivent leur première demande d'aide financière.

Ce service se structure autour de différents axes de travail :

- la resocialisation
- l'accompagnement
- l'orientation
- la recherche de formation et d'emploi
- la mise au travail notamment via les articles 60§7 et 61 de la loi organique des CPAS

L'agent d'insertion met en place un travail de collaboration individualisé avec l'utilisateur en vue d'atteindre l'objectif d'insertion professionnelle sur le long terme.

13. Handicontact . – au moins depuis 2008

Action communale destinée à veiller à une meilleure intégration de la personne en situation de handicap dans la commune par la mise en place de projets, la transmission d'informations et une orientation appropriée du bénéficiaire. La personne qui œuvre en ce domaine et qui est l'interlocuteur privilégié au niveau communal, est un agent du CPAS.

14. Demande d'allocations de remplacement de revenus « handicapés, perte d'autonomie ». – depuis juillet 2016

Depuis la nouvelle procédure de demande « par voie informatique » mise en place par l'autorité fédérale, la compétence a été déléguée au CPAS, cette procédure requérant plus de temps au niveau de l'enquête et surtout un environnement plus confidentiel.

15. Publications et information.- depuis la création du bulletin communal

Le CPAS peut s'exprimer de façon prioritaire au travers des pages du bulletin communal officiel. Le site internet est commun aux deux administrations.

16. Plan de Cohésion sociale. – depuis octobre 2017

Par facilité d'organisation et planification des actions, notamment dans le cadre de la mise en place et gestion des ateliers d'insertion sociale, le plan de cohésion sociale 2020-2025 a basculé entièrement au CPAS.

Les avancées en 2020 ... année Covid ...

1. Politique du logement – gestion du patrimoine communal.

Dans le cadre de la création et la gestion de logements publics, consolidation et développement des actions entreprises ; le CPAS et la Commune oeuvrent en partenariat à la politique du logement sur l'entité.

Au 01.01.2020, un service « logements/infrastructures » a été mis en place au sein du CPAS avec pour objectif de procurer aux familles de l'entité des logements à loyers modérés.

En collaboration avec les différents acteurs/partenaires que sont la Commune, le plan HP, les partenaires immobiliers (AIS, La Dinantaise, le Fonds du logement...), sur le territoire d'Yvoir, le CPAS gère désormais **13** logements qui se répartissent comme suit :

Rue Sauvegarde 21 – 3 logements d'insertion – gestion confiée à l'AIS jusqu'en 2026

Rue Sauvegarde 17 – 1 logement d'insertion – propriété du CPAS

Rue du Maka, 2 / 1 – 1 logement d'urgence – mise à disposition par la commune

Rue du Maka, 2/2 – 1 logement mis à disposition par la commune – rénové à l'aide de subsides obtenus via la Fondation Roi Baudoin – réservé pour accueil des demandeurs d'asile régularisés.

Rue du Rauysse, 5 – 1 logement d'insertion – propriété du CPAS

Rue du Rauysse, 5A - 1 logement de transit – propriété du CPAS

Rue du Rauysse, 47A – 1 logement mis à disposition par la commune

Rue du Moulin, 1 – 1 logement mis à disposition par la commune

Poste Yvoir – 2 logements mis à disposition par la commune

Rue du Maka, 5 – Logement de l'ancienne Gendarmerie – mise à disposition par la commune.

Le service social de 1^{ère} ligne du CPAS continuera de consolider sa collaboration avec les services communaux en vue d'apporter une aide aux personnes vivant dans des logements précaires, non adaptés à leur famille et désireuses de changer d'habitation en les assistant dans leur recherche, en les informant sur les primes offertes par la Région Wallonne et en portant une attention particulière aux personnes résidant dans les parcs touristiques.

Le CPAS continuera de consolider sa collaboration active à la politique d'assainissement et d'amélioration des conditions de salubrité des parcs touristiques, avec pour objectif, en collaboration avec la Dinantaise, d'implanter des logements en structure « bois » sur les parcelles inoccupées et appartenant à la commune (Parc La Gayolle)

Afin de permettre d'offrir un logement décent, salubre aux personnes précarisées.

Le service mis en place assure également la gestion des autres bâtiments mis à disposition par la commune au CPAS,

À savoir, le bâtiment Maire, le bâtiment de la Poste, la crèche de Godinne et l'actuelle crèche de Durnal.

Une attention toute particulière est octroyée à la sobriété énergétique et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, en collaboration avec le service technique

communal, le conseiller communal en énergie et l'agent en charge du projet PAPE du CPAS.

Dans le cadre de cette nouvelle politique du logement,

Le Conseil Communal en date du 27 janvier 2020 a décidé de solliciter, auprès de la Direction générale opérationnelle - Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie - du Service Public de Wallonie, la compétence de la commune en matière de constat du non-respect des critères minimaux de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du 30 août 2007 du Gouvernement wallon.

Par délibération du Conseil de l'Action Sociale en séance du 10 février 2020, un agent du CPAS a été mis à disposition de l'Autorité communale pour l'exercice de la mission « d'enquêteur communal salubrité ». Cet enquêteur a suivi la formation dispensée par les services de la DGO4 en vue d'obtenir l'agrément.

Désormais, cet enquêteur est l'interlocuteur privilégié du Bourgmestre lorsqu'il s'agit d'établir des arrêtés d'insalubrité et/ou d'inhabitabilité et ce, sur base de l'AGW du 30/08/2007 visant la recherche et le constat du non-respect des critères minimaux de salubrité des logements et la présence de détecteurs d'incendie.

2. Plan de Cohésion sociale (actif à Yvoir depuis 2017)

Le nouveau Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 a, au 01.01.2020, entièrement basculé dans le giron du CPAS. Le pilotage du PCS s'effectue désormais par le CPAS pour l'aspect décisionnel et opérationnel.

3. Crise Covid-19

Une année 2020 bien difficile, sans aucun doute, et qui restera dans les mémoires de tous. Tous les services publics à Yvoir, tant au niveau communal qu'au niveau CPAS ont été mis à contribution pour gérer cette crise hors du commun.

Gestion de la crise main dans la main, dans le respect des normes sanitaires avec un seul objectif, pouvoir maintenir la continuité du service public mais également, au travers d'une plate-forme « solidarité », mise en place pour l'occasion, de pouvoir assurer une écoute « rapprochée » des problématiques vécues par les citoyens, parfois pénibles pour certains, ... faut-il rappeler que bon nombre de personnes ont perdu un proche dans cette aventure ... CPAS et Commune ont assuré ensemble la délicate gestion de la distribution des masques « fédéraux » tandis que le PCS coordonnait de manière efficace la fourniture et la distribution de masques artisanaux à toute la population de la commune.

4. Personnel

Durant l'année 2020, des modifications sont intervenues dans,

- A. Le règlement de travail,
 - Révision de l'annexe 3 – charte informatique
 - Ajout d'une annexe 6 relative à l'instauration du télétravail
 - Ajout d'un chapitre XXII relatif à la géolocalisation des véhicules
- B. Au statut administratif,
 - modification des échéances pour la remise des grands congés
 - ajout d'une mention relative à la récupération des heures pour les gardes épandages en période hivernale

-précisions apportées au sujet des dispenses de service pour formation

C. Au statut pécuniaire,

-Ajout d'une section 10 relative à l'instauration d'un régime complémentaire de pension à destination du personnel contractuel

-Ajout d'une section 11 visant le remboursement des lunettes aux agents travaillant sur appareils à écran de visualisation

5. Aménagement de l'ancien bâtiment de la Poste d'Yvoir

La Commune a procédé à l'acquisition en 2019 du bâtiment de la Poste d'Yvoir. La gestion de ce bâtiment a été confiée par bail emphytéotique au CPAS. Les deux logements sont donnés en location par le CPAS (voir ci-dessus) tandis que les anciens garages utilisés par la Poste servent dès maintenant pour les Colis du Cœur d'Yvoir-Anhée et pour l'aide alimentaire gérée par le CPAS d'Yvoir.

Les travaux de rénovation des locaux sont en cours.

Volet 2 - Synergies à mettre/mises en œuvre - à partir de 2022.

1. **Personnel.**

Mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail pour les deux administrations avec système de pointeuse. début du pointage TEST pour les agents du CPAS depuis le 29 octobre ... **pointage opérationnel depuis le 01.01.2022**

2. **Petite enfance.**

A. Projet de sécurisation de la crèche de Godinne – étude du projet et réalisation par les services de l'Administration Communale (cahier des charges, études, suivi, etc) en collaboration avec l'agent du CPAS, le crédit est inscrit dans le budget communal – exercice 2021 – service extraordinaire. **Terminé fin août 2022**

B. Projet d'une nouvelle infrastructure d'accueil pour la petite enfance est en cours pour Durnal = pour rappel, un dossier de demande de subvention a été introduit le 30 septembre 2022 au SPW => celui-ci n'a pas abouti

La décision a donc été prise par le CPAS de réaliser cette nouvelle infrastructure sur fonds propres => Désignation d'un auteur de projet par le CPAS en août 2023 (NOVé de Beauraing) - **le premier coup de pelle devrait avoir lieu au printemps 2024**

3. **Mobilité**

Le CPAS, dans le cadre du PCS 2020-2025, a œuvré pour la mise en place d'un transport collectif au sein de l'entité. Celui-ci s'est matérialisé par l'acquisition (mise à disposition) d'un minibus ou camionnette comportant des emplacements publicitaires permettant son financement, fruit d'un partenariat entre la Commune, le CPAS et un opérateur extérieur. Cette navette sillonnera la commune pour assurer le transport des personnes âgées vers les commerces, les points « postes », les pharmacies, l'administration communale,...

Ce minibus sera régulièrement mis à la disposition de la Commune dans le cadre de différentes activités plus ponctuelles comme les classes vertes des écoles communales, les activités sportives à destination des élèves des écoles de l'entité, le stage différencié, les cours d'informatique pour demandeurs d'emploi,... etc.

Tant le CPAS que la Commune continueront à suivre attentivement le développement d'initiatives supra-communales telles que Mobilisud et les centrales de mobilité en général.

La navette solidaire a été immatriculée et mise en service le 01.01.2023

4. Projet de Développement communautaire.

La création d'une Maison citoyenne dans l'ancien bâtiment de la Poste d'Yvoir permettra la réalisation d'une série d'autres projets en lien direct avec le CPAS et la Commune.

L'objectif principal ce projet consiste dans le renforcement des liens sociaux, de la solidarité et de la mixité sociale au sein de la collectivité. Après une phase de travaux réalisés par la Commune, le projet devrait se traduire dès la fin 2021-début 2022 par l'organisation de divers ateliers de réinsertion au sein de cet espace rénové qui comprendra aussi une salle de réunion polyvalente utilisée tant par le CPAS que par la Commune.

En 2022,

Un crédit de 400.000 € a été inscrit dans le budget de la Commune pour réaliser l'étude et l'aménagement des locaux tels que décrits ci-dessus.

Un subside exceptionnel de 30.000 € a été sollicité auprès de CYRYS pour aménager une cuisine professionnelle = cette demande auprès de CYRYS n'a pas abouti ...

Le crédit « cuisine » a été rajouté au budget communal 2023

Les travaux ont débuté en décembre 2022 => fin probable janvier 2024

5. Logements.

Rénovation par la Commune (pour le CPAS) de 2 logements, à savoir,

Rue du Maka, 2 boîte 1 **Terminé en janvier – logement a été occupé par une réfugiée Ukrainienne**

6. Informatique

Des travaux seront effectués sur le réseau en vue de procéder au renouvellement du parc informatique du CPAS (achat de Pc portables et installation de docking notamment).

Pour ce faire le CPAS bénéficiera de 35% de la subvention allouée aux communes par le SPW (dernier trimestre 2020) . Certains travaux urgents ont débuté en décembre 2020.

En 2023, avec le concours de IMIO, une toute nouvelle infrastructure réseau a été mise ne place, désormais les quatre sites qui constituent le cœur du réseau sont l'Administration Communale, Le CPAS, l'Atelier communale et la Poste. Tous les sites sont reliés physiquement par une fibre optique.

7. Téléphonie.

L'année 2023 devrait également être l'année du remplacement de l'actuelle téléphonie par de la téléphonie IP. = le projet est toujours en cours de réalisation

8. ... à venir en 2024

Le Numéri'bus est un projet qui sera lancé dès janvier 2024 en collaboration avec le CPAS d'Anhée ... Il s'agit d'un service gratuit destiné à l'ensemble des habitants de la commune d'Yvoir et de la commune de Anhée.

Ce projet consistera à permettre aux citoyens d'Yvoir et d'Anhée de réaliser des démarches administratives en ligne avec l'aide d'un professionnel dans un bus équipé de matériel informatique, bus qui se déplacera à travers les différents villages des deux communes. Ce projet vise à réduire les inégalités numériques existantes et à assurer l'inclusion numérique des groupes vulnérables.



Ce projet part du constat qu'à travers des ateliers informatiques mis en place depuis plusieurs années au sein du CPAS d'Yvoir, nous avons pu observer une forte augmentation des demandes d'aide pour effectuer des démarches administratives en ligne. En effet, la dématérialisation des démarches administratives éloigne davantage les différents services publics et les personnes démunies face aux outils numériques.

Ces demandes émanent principalement :

- Les personnes âgées qui ne maîtrisent pas encore les outils informatiques.
- Les personnes isolées géographiquement qui rencontrent des difficultés pour se déplacer sur la commune.
- Les personnes d'origine étrangère qui se heurtent à une série de démarches dans lesquelles ils ont du mal à se retrouver seul.

Le Numéri'bus ne viendra donc pas remplacer les Ateliers informatiques mais il s'agira d'une aide supplémentaire pour toucher davantage de personnes, les plus isolées.

Un(e) Directeur(trice) financier(ère) commun(e) pour les deux administrations. En effet, dès juin 2024, l'actuelle D.F (Receveur régional) prendra sa pension.

Par conséquent, les décisions ont été prises pour la création d'un poste de Directeur financier local commun à la Commune et au CPAS. Ce Directeur financier local sera nommé pour la Commune

et le CPAS et aura un volume de prestation égal à un temps plein réparti de la manière suivante, 20% du volume des prestations au profit du CPAS et 80% du volume des prestations au profit de la Commune.

ENFIN, dans le cadre de la Petite Enfance,

Matière déléguée par la Commune au CPAS, une nouvelle infrastructure d'accueil devrait voir le jour dès 2024 (voir Volet 2 – point 2B ci-dessus)

⇒ **le premier coup de pelle devrait avoir lieu au printemps 2024**

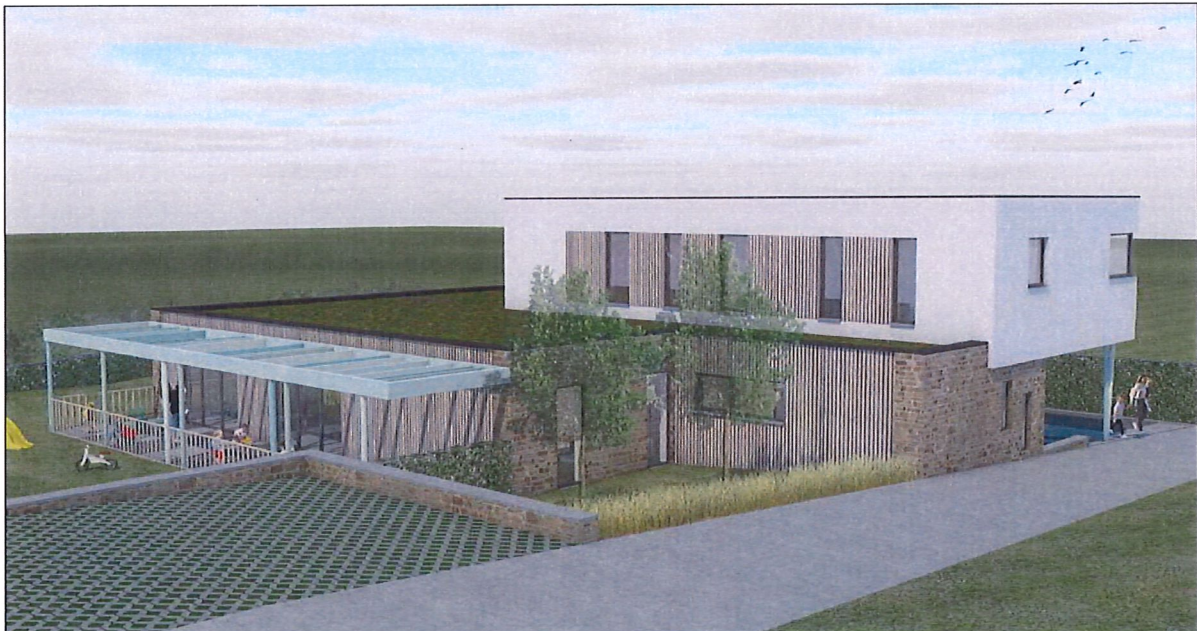
Désireux de maintenir une crèche, devenue indispensable sur les hauteurs de notre commune, et afin de pouvoir améliorer de manière significative l'accueil des bambins, le CPAS a donc pris la décision de construire une nouvelle infrastructure de 14 places sur une parcelle de terrain proche de l'école de Durnal, parcelle cédée au CPAS par la Commune en 2021.

Par décision du Conseil de l'Action Sociale en séance du 10 juillet 2023, le marché public visant la désignation d'un auteur de projet pour la construction d'une crèche à Durnal a donc été attribué à la société NOVE ARCHITECTES SC SPRL de Beauraing.

Le projet retenu, réalisé en ossature bois, sera composé d'éléments préfabriqués afin de réduire le délai de mise en œuvre et de réduire les impacts des conditions climatiques sur le projet. Une réflexion poussée a été réalisée sur le choix des matériaux et des techniques permettant de faciliter l'entretien, la maintenance, l'impact sur le climat mais également une maîtrise des coûts liés aux dépenses énergétiques futures.

Ce bâtiment moderne, à énergie positive, s'intégrera parfaitement dans le contexte urbanistique environnant, avec la présence de matériaux tels que le bois et la pierre, matériaux rappelant l'aspect rustique de nos villages ruraux.

Le CPAS financera le projet par voie d'emprunt et sur fonds propres via son fonds de réserve.



Volet 3 - Tableau reprenant les marchés publics attribués en synergies

Idem qu'en 2023

Conclusions.

Considérant les liens fonctionnels, financiers et de tutelle entre communes et CPAS, dans un contexte budgétaire sensible et en cette période de crise économique, les synergies entre pouvoirs publics apparaissent comme une démarche de bon sens répondant au double objectif de rationalisation des dépenses et de bonne gouvernance.

La volonté de l'autorité supérieure wallonne est de poursuivre, renforcer, encourager le processus de synergies entre les entités locales.